



Charte de co éducation

Parents, enseignants, animateurs et bénévoles des associations, élus locaux, personnels municipaux, nous sommes tous des « co-éducateurs » pour les enfants et les jeunes de la commune.

Nous participons tous à la cohésion sociale et à la réalisation d'un projet éducatif dont les valeurs et les objectifs sont communs et partagés.

Les valeurs que nous souhaitons transmettre aux jeunes sont :

- La citoyenneté : nous devons amener chacun d'entre eux à être « acteurs solidaires », à participer et à s'impliquer dans la réalisation de projets, à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs.
- Le respect de l'autre, c'est-à-dire la tolérance et l'ouverture à l'autre ainsi que le respect de sa propre personne, en gardant à l'esprit que les enfants, les jeunes et les adultes possèdent chacun un statut et un rôle différent.
- Le respect de leur environnement, à savoir le respect de la nature, le respect des locaux et du matériel mis à leur disposition...

Dans les projets que nous mettons en place, nos objectifs pour les enfants et les jeunes sont les suivants :

- leur épanouissement ;
- l'éveil de leur curiosité, de leur soif de découverte ;
- leur connaissance et leur compréhension du monde et de leur environnement ;
- le développement de leur esprit critique, notamment pour responsabiliser les consommateurs qu'ils sont déjà ;
- leur équilibre entre les temps d'activités et les temps de repos, entre la vie familiale et la vie sociale ;
- l'apprentissage de la vie collective, des droits et devoirs de chacun.

Ces valeurs et ces objectifs doivent pouvoir se décliner :

- dans chaque lieu : en famille, à l'école, dans les associations, pour toute activité destinée aux jeunes...
- pendant les temps d'école, les temps péri-scolaires (le matin, le midi et le soir après l'école) et pendant les temps extra-scolaires (le mercredi après-midi, le week-end, pendant les vacances).

Nous soussignés, acteurs de la Co-Education, nous engageons à mettre en œuvre cette Charte